

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLougoumen	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL29-DE

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

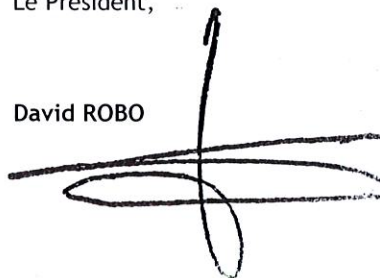
Ont été représentés :

TREDION

: Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

MOBILITE

AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE A SURZUR ENTRE LA RUE DES FARFADETS ET LE LIEU-DIT TRELY

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son plan de mobilité et particulièrement son volet cyclable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aménage des liaisons intercommunales et vise à résorber les discontinuités d'itinéraires. L'axe Surzur - Ambon constitue une section de l'itinéraire régional V45 et permet de relier GMVA à l'intercommunalité voisine.

L'agglomération a pour objectif d'encourager les usagers à utiliser le vélo pour les trajets du quotidien. L'aménagement prévu vise à proposer une alternative à la route départementale n°20, qui connaît un trafic et des vitesses élevés de circulation motorisée. L'agglomération va ainsi aménager un chemin, humide en saison hivernale, pour le transformer en voie verte, praticable toute l'année.

Dans un second temps, un tunnel sera créé pour franchir la RD 20. Une étude de maîtrise d'œuvre spécifique « ouvrage d'art » sera lancée cette année pour une réalisation de ce passage inférieur en 2023.

Les plans sont annexés à cette délibération. Les travaux débuteront au 1^{er} semestre 2022, pour une durée d'environ six mois.

Le coût global de cet aménagement est estimé à 425 000€ HT (510 000€ TTC), hors ouvrage d'art. GMVA pourra bénéficier pour ce projet d'un soutien FEDER dans le cadre du plan de relance. Il est également proposé de solliciter un fonds de concours auprès du Conseil départemental du Morbihan pour financer ce projet.

PREVISIONNEL FINANCIER (hors ouvrage d'art)				
DEPENSES HT		RECETTES		
Etudes/Prestations intellectuelles	10 000 €	FEDER	170 000 €	40%
Maitrise d'œuvre	10 000 €	CD56	127 500 €	30%
Travaux	405 000 €	Autofinancement	127 500 €	30%
TOTAL	425 000 €	TOTAL	425 000 €	

Vu les avis favorables du Bureau du 4 mars 2022 et de la Commission Mobilité, Patrimoine et Grands Projets du 15 mars 2022, il vous est proposé :

- *d'approuver la réalisation du projet de voie verte situé à Surzur, entre la rue des Farfadets et le lieu-dit Trély, tel que présenté ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières du FEDER et du Département, dans le cadre des objectifs fixés par ces partenaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à consulter des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude spécifique à l'ouvrage d'art de franchissement de la RD20 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ